

Des travaux pour réduire la vitesse à Montpichet et protéger les piétons

Malgré les contrôles de vitesse fréquents, le radar nous indique que de nombreux véhicules ont des vitesses excessives : pas une seule journée sans véhicules à plus de 100 km/h ; en moyenne il y en a 7 par jour ! près de 200 entre 71 et 99 km/h au lieu de 50 km/h.

Plusieurs aménagements ont été faits dans le passé mais n'étaient pas suffisants. Deux axes dans ces travaux :

- ◆ Des rétrécissements de chaussée financés par le produit des amendes de police pour obliger les véhicules à ralentir
- ◆ La création de trottoirs afin de sécuriser le déplacement des piétons au droit d'une voie présentant une insécurité (*survitesse, absence de visibilité due aux courbes*). La

morphologie de la voie n'est pas adaptée à du stationnement sur chaussée et la largeur des trottoirs ne permet pas non plus le stationnement.

Cependant nous avons pris en compte la demande de l'assistante maternelle située à l'arrêt de bus en créant **deux places de dépôt minute** en faisant passer le trottoir derrière le stationnement : **il sera plus étroit mais suffisant pour les PMR. Pas de passage piétons à proximité de l'arrêt de bus** car nous devons respecter une distance de **10 ml en amont et en aval** d'un arrêt. Or, 10m côté Couilly, cela laisse peu de visibilité compte tenu de la courbe et 10m côté Bouleurs correspond au carrefour ou aux entrées charretières.



Editorial

A quand de véritables économies sur le fonctionnement de l'Etat pour arrêter de pénaliser le fonctionnement des communes. Les collectivités locales sont accusées d'embaucher trop de fonctionnaires et ce discours est difficile à supporter.

En effet, **la première vague d'embauche** a correspondu à la création des premières intercommunalités à taille humaine ; dans notre cas, une Communauté de Communes à 10 puis 19 communes.

Ce regroupement en Communauté de Communes a permis de **créer des équipements structurants** : notamment dans le domaine de la Petite Enfance : avant 2001 aucune de nos communes (< 5 000 habitants) ne pouvaient avoir une crèche. Le regroupement l'a permis. Non seulement le Pays Créçois en a créé une de 40 berceaux mais également une seconde de 55 berceaux.

Le personnel embauché constituait les 3/4 du personnel de la Communauté de Communes : personne ne peut comparer ces embauches qui

(Suite page 8)

(Suite page 2)

Réduction de la vitesse

(suite de la page 1)

La largeur non uniforme des trottoirs

Il y a quelques décennies le Département a réalisé une modification de la voie en supprimant le « S » puis a acquis des morceaux de parcelle pour élargir la route dans le futur (*un arrêté d'alignement est toujours en vigueur*). A certains endroits les propriétaires ont refusé, la procédure a duré et finalement s'est arrêtée ; c'est ainsi qu'à certains endroits le trottoir est très large et pas à d'autres.

Limitation de l'imperméabilisation des sols.

Seule la largeur obligatoire d'1,50m est recouverte de bitume. Il reste donc des espaces plus ou moins larges, qui seront remis en terre. Pour faciliter leur entretien, des plantes couvrantes type corbeille d'argent ou du millepertuis seront mises.



En 1973 les travaux de déviation ont commencé

Les riverains qui préféreraient y planter des fleurs de leur choix pourront le faire. Prévenir la Mairie.

Création d'une aire de repos pour nos marcheurs

Vous avez pu voir les agents communaux défricher une parcelle à l'angle de la RD33 et d'un chemin qui va de Montpichet à Férolles.

Cette parcelle a été acquise par la commune il y a un peu plus d'un an car elle était en vente et qu'il est apparu au Conseil qu'elle pouvait constituer une aire de repos pour ceux qui font des randonnées ou qui se promènent et ont besoin de se reposer.

Pour l'instant nous en sommes au défrichage en gardant les plus beaux arbres. La commune a emprunté à la Communauté d'Agglomération un gros broyeur qui facilite grandement le travail.

Dans un deuxième temps nous ajouterons de la terre pour niveler le sol, engazonnerons avant d'installer quelques bancs et poubelles et à l'automne quelques plantations nouvelles.

La surface étant importante, 1836 m², nous réfléchissons à y replanter des pommiers comme autrefois.



Inondations : comment s'en prémunir ?

Le problème majeur est le découpage des compétences selon l'origine des inondations. Le législateur, qui n'est pas sur le terrain, les a réparti selon que les causes proviennent du **ruissellement**, de la **prévention des inondations** ou de la **gestion des eaux pluviales urbaines**.

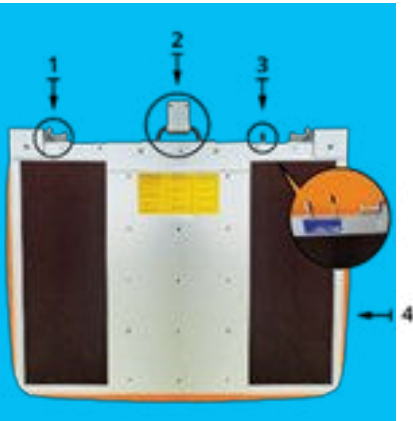
Le SMAGE des 2 Morin a élaboré un plan d'actions en plusieurs phases (P.A.P.I). Une première phase a été faite à Bouleurs en Septembre. Deux autres phases sont prévues dont une zone d'expansion des crues avant le bourg comme nous l'avions prévue en 2018 lorsque nous avons élaboré la révision du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux pluviales.

Le but : retarder la crue en inondant un champ plutôt que les maisons.

Les actions de ce PAPI sont prévues en trois phases de travaux sur plusieurs années mais nous avons demandé à revoir les priorités et le phasage.

L'inondation se fait également dans certaines maisons en raison de l'absence de « **clapet anti-retour** ». **Chacun doit vérifier** que la sortie en domaine public de ses eaux pluviales en est dotée.

La commune va équiper l'entrée de l'école maternelle et la porte de la cuisine pour un coût total de 3 300 €



Nous avons fait une recherche sur les systèmes pour empêcher l'inondation de l'école et avons retenu un système très simple d'utilisation qui **ne nécessite pas la pose de glissières sur les encadrements**. Il s'agit de bft-system : panneaux fabriqués à Nîmes **disposant d'un joint gonflable périphérique qui épouse bien les irrégularités du sol**.

Si vous êtes intéressés, on peut essayer de grouper des commandes pour tirer les prix



1. Verrous de fixation
2. Une poignée de préhension
3. Deux valves (gonflage et contrôle de pression)
4. Joint pneumatique gonflable recouverte d'une enveloppe en latex (facile à remplacer si besoin)

Hauteur maximum de ces panneaux : 1 m



Devenir porte-drapeau

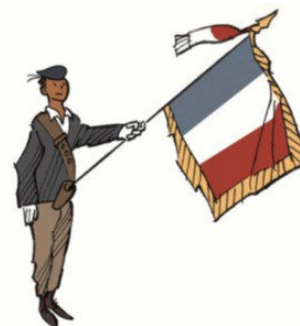
Afin d'assurer la relève des porteurs de drapeaux, un appel est lancé aux volontaires souhaitant s'investir lors des cérémonies patriotiques.



Il est possible de devenir porte-drapeaux à 10 ans. L'âge minimum requis pour être porte-drapeau est de huit ans, comme le mentionne la réglementation de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Devenir porte-drapeaux est une expérience enrichissante pour un jeune adolescent qui lui **fait découvrir l'histoire**. Ce rôle lui permet de développer des qualités essentielles telles que la responsabilité, la fierté, le respect, la discipline, le leadership et le sens du devoir.

Ces valeurs contribuent à faire de lui un(e) citoyen(ne) engagé(e) et respectueux(se).



Apprendre l'histoire de son pays, ses luttes, ses succès et ses contributions au monde peut renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté envers son pays, tout en respectant et en valorisant les diversités culturelles et individuelles.

Si vous êtes intéressé, faites vous connaître auprès de la Mairie.

Une mutuelle Communale avec France Mutuelle

La Commune de Bouleurs s'est engagée il y a un an dans une démarche utile et solidaire dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins pour tous, via la mise en place d'une mutuelle communale .

France MUTUELLE est une mutuelle indépendante qui permet à toute une frange de la population de bénéficier de tarifs avantageux adaptés aux besoins des particuliers notamment aux personnes retraitées qui n'ont plus accès aux mutuelles d'entreprises (*qui offrent des conditions d'affiliation moins onéreuses lorsqu'on est en activité*).

La population ciblée principalement : les personnes nées à partir de 1965 (donc majoritairement à la retraite).

Elle s'adresse aussi aux personnes sans emploi non titulaires de la CMU ou de la complémentaire santé.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter directement Virginie VALENTE : 06 86 58 22 28

Déjections canines

(arrêté N° 40/2012 du 21/09/2012)

Pour des raisons de sécurité pour les piétons, de salubrité et d'hygiène de la voie publique, les personnes accompagnées d'un animal domestique (chien, cheval...) ont obligation de **procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique.**

Le non-respect des obligations édictées aux articles précités seront sanctionnées par une **contravention de première classe**

pouvant aller jusqu'à une contravention de troisième classe en cas de non-respect du règlement sanitaire départemental.



Le citystade

**Une subvention
de 40 000 € a
été demandée
au CD77**

Depuis plusieurs années, il nous est demandé de trouver une solution pour « clôturer » le citystade afin de limiter l'accès à des personnes extérieures à la commune et le réserver uniquement aux habitants de Bouleurs. C'est une demande récurrente également de l'équipe enseignante et des Parents d'élèves.

Jusqu'à présent, aucun système de contrôle n'a permis cette réappropriation du citystade, A plusieurs reprises, le week-end nous avons dû intervenir car des équipes de foot se retrouvaient sur le terrain via les réseaux sociaux et s'affrontaient lors de matchs créant des nuisances sonores et privant les Bouleurois de son accès ...

Ce n'est qu'au dernier Salon des Maires qu'une solution nous a été proposée pour y remédier et permettrait de rendre à cet équipement sa finalité première :

- L'Affecter prioritairement à l'école et à l'ALSH sur le temps scolaire et périscolaire
- Permettre aux habitants d'en profiter en dehors de ces heures et le week-end.

Pour cela une clôture est nécessaire ; ensuite une application (« FIT ARENA ») propose de gérer les accès à partir des critères donnés par la commune : durée des créneaux, nombre de personnes.... Pour accéder au citystade il faudra créer un compte, validé ensuite par la commune ; mais l'usage restera gratuit.

Suite au sondage que nous avons réalisé sur ILLIWAP auprès de vous, nous avons enregistré les résultats suivants: nous avons

67.65 % favorables à la clôture et à la mise en place du contrôle d'accès

32.35 % Non.

A cette occasion, la commune prévoit en plus la réfection du sol du citystade ainsi que la révision de la structure couverte. **Le coût global prévu est de 162 000 € TTC.**



La clôture métallique sur 2 côtés sera doublée d'une haie pour une meilleure intégration dans le site. Nous avons demandé de rapprocher le portail nécessaire à l'installation du podium . L'accès sera PMR.

La zone 1 AU au cœur du bourg

Quand on aménage une surface importante, des fouilles archéologiques sont obligatoires. Nous les avons attendu un an et elles viennent d'être faites.

Des silex et des traces d'un enclos datant du XIème siècle ont été trouvés. C'est maintenant la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui va décider si on peut poursuivre le projet ou si on effectue des fouilles complémentaires.



Tout cela retarde bien évidemment le projet d'urbanisation. En parallèle nous avons dû défricher une bande de 8 ml afin de réaliser un bornage contradictoire préalable à l'achat de cette bande qui sera l'extension du chemin des fosses jusqu'à la rue du Mont.

Un nouveau visage au Service Technique

Thierry Chalopet a été recruté début Janvier comme chef d'équipe

La commune a accueilli au sein du personnel communal début janvier Thierry Chalopet qui amène de grandes compétences (en menuiserie, maçonnerie, peinture...) nécessaires pour l'entretien des bâtiments mais aussi des qualités organisationnelles.

Dès les vacances de février il a dirigé et réalisé l'isolation du bureau de la directrice à l'école où l'on n'arrivait pas à obtenir plus de 16°.

- ⇒ 30 cm de laine de verre ont été ajoutés au plafond
- ⇒ et le mur extérieur a été doublé et isolé.



Le pôle culturel et artistique

Les travaux avancent bien et le bâtiment est maintenant couvert

Dès l'ouverture (*prévue en septembre prochain*) les associations « Essaim d'artistes » et « les Créatifs » y transféreront leurs activités.

L'ALSH disposera de la salle que ces associations utilisent aujourd'hui lui donnant plus d'espace pour accueillir les enfants dans un meilleur confort.

Appel à candidature pour l'utilisation de ces nouveaux locaux

Deux salles seront à disposition :

- ◆ une salle de 50 m² au 1er étage où pourront avoir lieu les activités de peinture, dessin, encadrement mais aussi d'autres activités. Une petite pièce attenante permettra d'y stocker du modelage entre chaque séance
- ◆ Une salle de 70 m² au RDC pour d'autres activités culturelles, artistiques : cours de théâtre, art floral, club de lecture, mais aussi pour les réunions des associations locales.

Rappel des objectifs :

- ⇒ Contribuer à favoriser les échanges entre les habitants pour ne pas être un village-dortoir
- ⇒ En développant l'offre d'activités avec ces nouveaux locaux
- ⇒ Grâce à deux salles réservées aux activités culturelles et artistiques

Le bâtiment comprendra aussi :

- ⇒ une salle d'archives pour la mairie
- ⇒ des locaux pour le service technique conformément à la réglementation offrant un espace « de vie » et un bureau au personnel technique et à l' élu en charge des travaux



Cimetière et Columbarium

De nouvelles cavurnes et un nouveau monument de columbarium de 6 cases viennent d'être installées.



*Chaque habitant peut également contribuer aux économies en étant actif dans la vie de la cité : respecter les biens publics, entretenir le long de sa propriété ou de son trottoir, donner un peu de son temps pour la collectivité...
Un village c'est aussi une « grande famille » où il peut y avoir de l'entraide*

Retrouvez-nous sur le Web www.bouleurs.fr

Adresse 24 rue de l'église 77580 Bouleurs

☎ : 01 64 63 84 14

@ : accueil@bouleurs.fr

mairiedebouleurs@wanadoo.fr

suivez-nous sur Facebook et Instagram

« j'aime Bouleurs »

La mairie est ouverte : tous les matins

9H à 12H du lundi au samedi et

les vendredis de 14 H à 18H



Pour être informé directement par sms des actualités de la commune, des informations pratiques, boîte à idées,

: téléchargez l'Application gratuite sur Play store.

(Suite de la page 1)

rendent un service à la population avec les fonctionnaires embauchés ultérieurement par des nécessités administratives.

Le regroupement des régions, des intercommunalités en Interco XXL n'a fait faire aucune économie, bien au contraire car pour faire le lien entre tous les élus ce sont des fonctionnaires qui font des rapports, organisent des réunions, émettent des règlements et des procédures..

Les communes se regroupaient avant cela en syndicats intercommunaux : nous en avions onze dans les années 90 mais ils ont été supprimés en transférant des compétences aux intercommunalités.

La France a fait un « complexe » de son nombre de communes et de syndicats. Il fallait les diminuer parfois à marche forcée. Or si nous sommes les champions en Europe au regard de ces nombres, nos communes, au plus proche des citoyens, sont une richesse qu'il convient de préserver.

Malgré les transferts de compétence, privant les maires du pouvoir de faire... les maires restent les représentants de leurs habitants auprès de la Communauté d'Agglomération et participent aux décisions. Ils sont l'échelon de proximité.

L'effort que l'Etat demande, nous le faisons déjà depuis des années car nos petites communes ont peu de moyens et on nous demande toujours plus avec moins. Il me semble que les doublons et les économies sont à chercher ailleurs. Monique BOURDIER

Edité par KPI Imprimeur—Ne pas jeter sur la voie

La fête de la musique samedi 21 Juin 2025

Cette année viendrons une nouvelle fois nous proposer un Medley de leur répertoire, la chorale sénior « Les Petites Casseroles » suivie par plusieurs groupes de l'association Dom's Music, reprenant des standards pop et variétés Français et internationaux.

Divers points de restaurations et boissons seront à votre service pour passer une soirée des plus agréables.

Brocante du Comité des Fêtes 18 Mai 2025

Inscription en Mairie les samedis 26 avril et 17 mai de 10h à 12 h



Nettoyage des fossés par des bénévoles entre Férolles et la rue des roches



Il a fallu plus de 4 heures à deux dames, qui veulent rester anonymes, pour récolter un nombre très important de canettes de bière, de bouteilles en verre ou en plastiques, de paquets de cigarettes, ...

Elles ont rempli plus

de 11 sacs ! Leur « coup de gueule » : « *Ah, ces champions de la nature, ces véritables défenseurs de la planète ! Qui d'autre que ces héros du quotidien pourraient avoir l'idée brillante de jeter leurs déchets à ciel ouvert, sur le bord d'une route, dans une forêt, une rivière ? C'est tellement plus satisfaisant que de les mettre dans une poubelle. Ils sont tellement généreux, ces lanceurs de canettes vides et de sachets plastiques. Ils offrent aux animaux une véritable expérience gastronomique .*

Leur contribution à la biodiversité est remarquable. La pollution, c'est un peu comme un cadeau permanent qu'ils laissent derrière eux.

Ces héros savent qu'il n'y a rien de plus satisfaisant que de savoir qu'ils ont un impact direct sur la planète, même si cet impact est de nature à les empoisonner eux et leurs familles, lentement mais sûrement. »

